

La plaine du Bas-Poitou (48)



UP48-05-00 Paysage ouvert au cœur de la plaine du Bas Poitou (Pouillé)

Vaste plaine ouverte très faiblement ondulée, cette unité paysagère présente la caractéristique unique dans la région de ne pas avoir de réseau hydrographique apparent. Sur ce patchwork de grandes cultures, les principaux bourgs s'implantent à la périphérie de la plaine au contact des marais, des vallées ou plus subtilement en amont des vallées sèches. Compacts et étoilés sur la trame viaire, ils concentrent l'ensemble du bâti aux accents architecturaux charentais (seuls quelques gros hameaux sont présents sur l'espace rural). Les voies principales sont marquées par des alignements d'arbres très lisibles sur l'horizon tout comme les parcs éoliens et les grands silos qui constituent aujourd'hui les nouveaux repères de ce paysage.

Luçon et Fontenay-le-Comte constituent les deux principaux pôles urbains de l'unité paysagère et concentrent les activités tout comme les secteurs proches des échangeurs de l'autoroute A 83 (Ste-Hermine). Ces paysages sont intimement liés à ceux du Marais poitevin proche notamment par les voies et canaux qui en lient les bourgs et par les remontées d'ambiances maraîchines dans la vallée de la Vendée jusqu'à Fontenay-le-Comte.

Pour en savoir plus sur l'unité paysagère dans son contexte régional

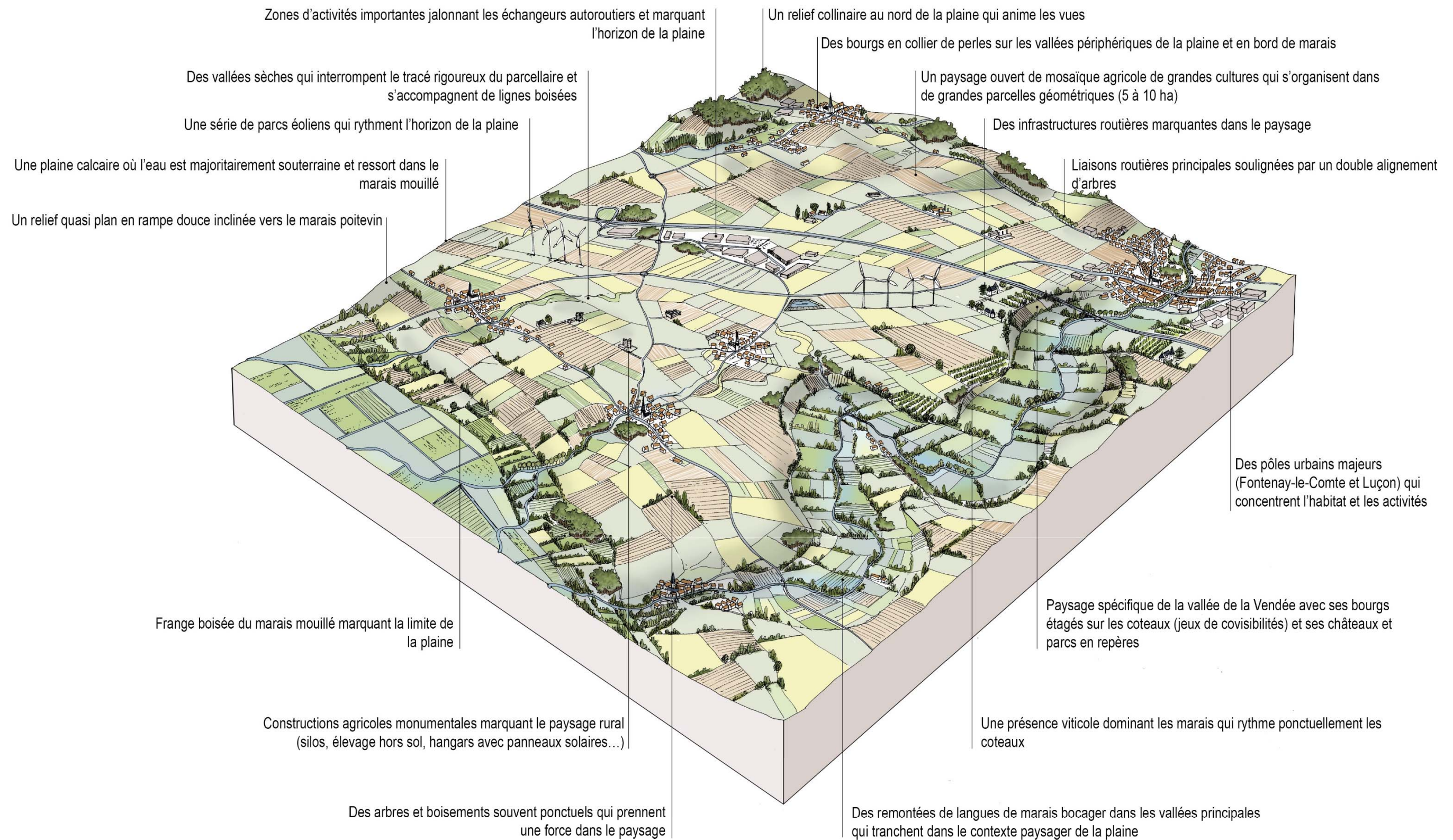
Les représentations sociales des paysages de Vendée ([lien vers le département](#))

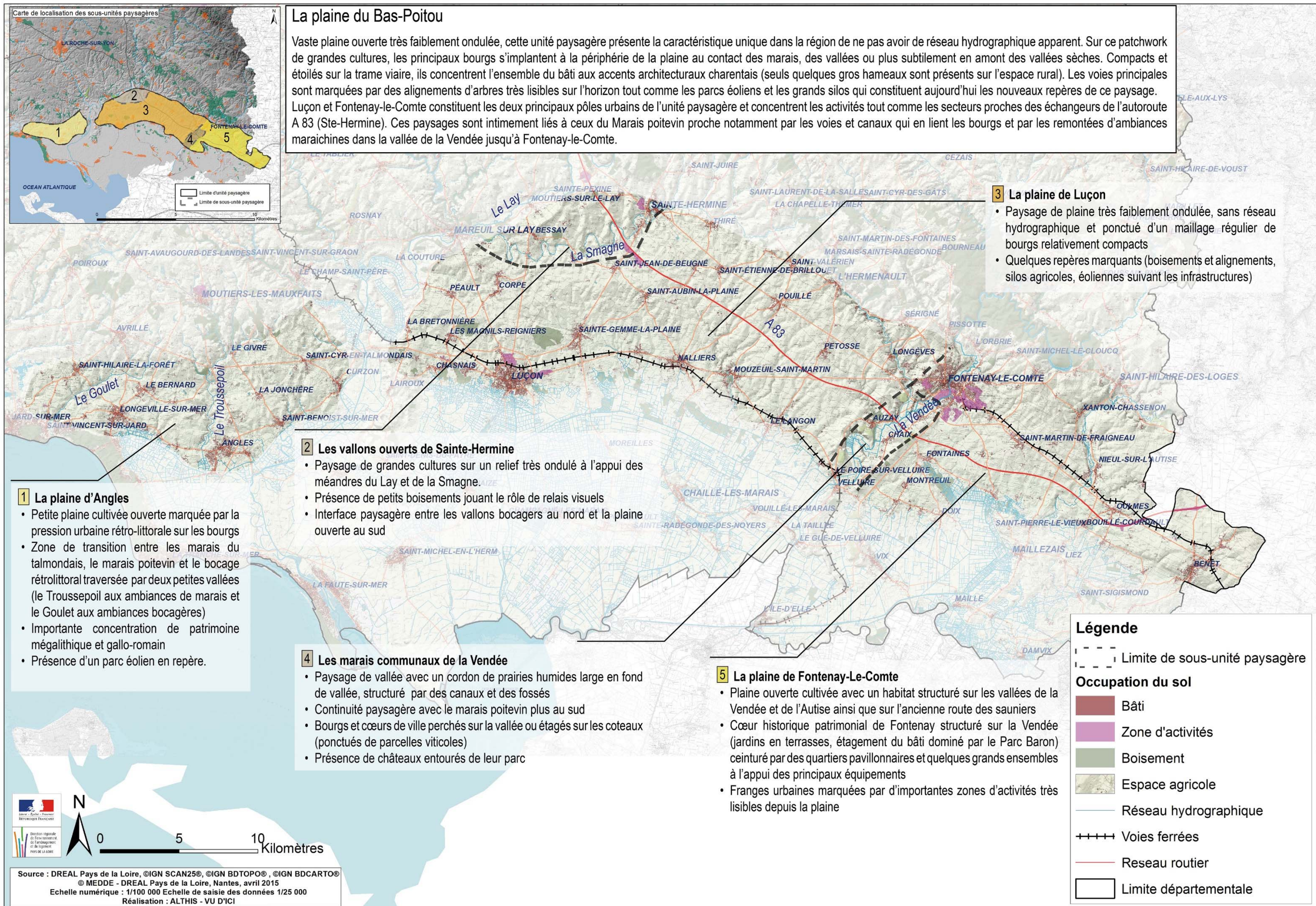
Les représentations culturelles des paysages ruraux du « pays profond » ([lien vers article représentations culturelles régionales et 15-20-20-40 « Le pays profond », les paysages ruraux](#))

La famille de paysage : la campagne ouverte ([lien vers la famille campagne ouverte](#))

	
1. Paysage de plaine ouverte ponctuée d'arbres (Corpe)	2. Des villes de plaine, connectées au marais ou aux vallées (Fontenay-le-Comte)
	
3. Une présence viticole ponctuelle en périphérie de plaine (Fontaines)	4. Un bâti agricole toujours plus grand, marquant dans le paysage ouvert (Fontenay-le-Comte)
	
5. De vastes zones d'activités toujours en développement (Luçon)	6. Des parcs éoliens qui rythment les paysages (Le Langon)

Bloc-diagramme de l'unité paysagère de la plaine du Bas-Poitou (48)





1. Les limites et continuités paysagères

Les limites de ce paysage ouvert sont assez clairement lisibles dans la mesure où elles s'appuient sur la présence de l'eau et d'une trame bocagère alors que ces deux éléments ne sont que très faiblement présents sur l'unité. Ainsi au sud, la plaine bascule lentement vers la frange très densément boisée du marais mouillé. A l'ouest une petite enclave de la plaine cultivée ouverte fait la transition entre les marais du Lay et du Talmondaïs, le Marais poitevin et le bocage rétrolittoral. Le nord de l'unité est délimité par les vallées de la Smagne et de la Longèves ainsi que par la frange arborée du bocage du Lay et de la Vendée.



UP48-10-01 Coteau boisé de la vallée de la Vendée qui marque la limite nord de l'unité (Fontaines)



UP48-10-02 Une plaine ouverte en pente douce vers la frange boisée du marais mouillé au sud (Saint-Pierre-Le-Vieux)

Les continuités paysagères vers les départements voisins :

Les ambiances paysagères de l'unité se prolongent à l'est vers la plaine de Niort décrite dans l'inventaire des paysages de Poitou Charentes.

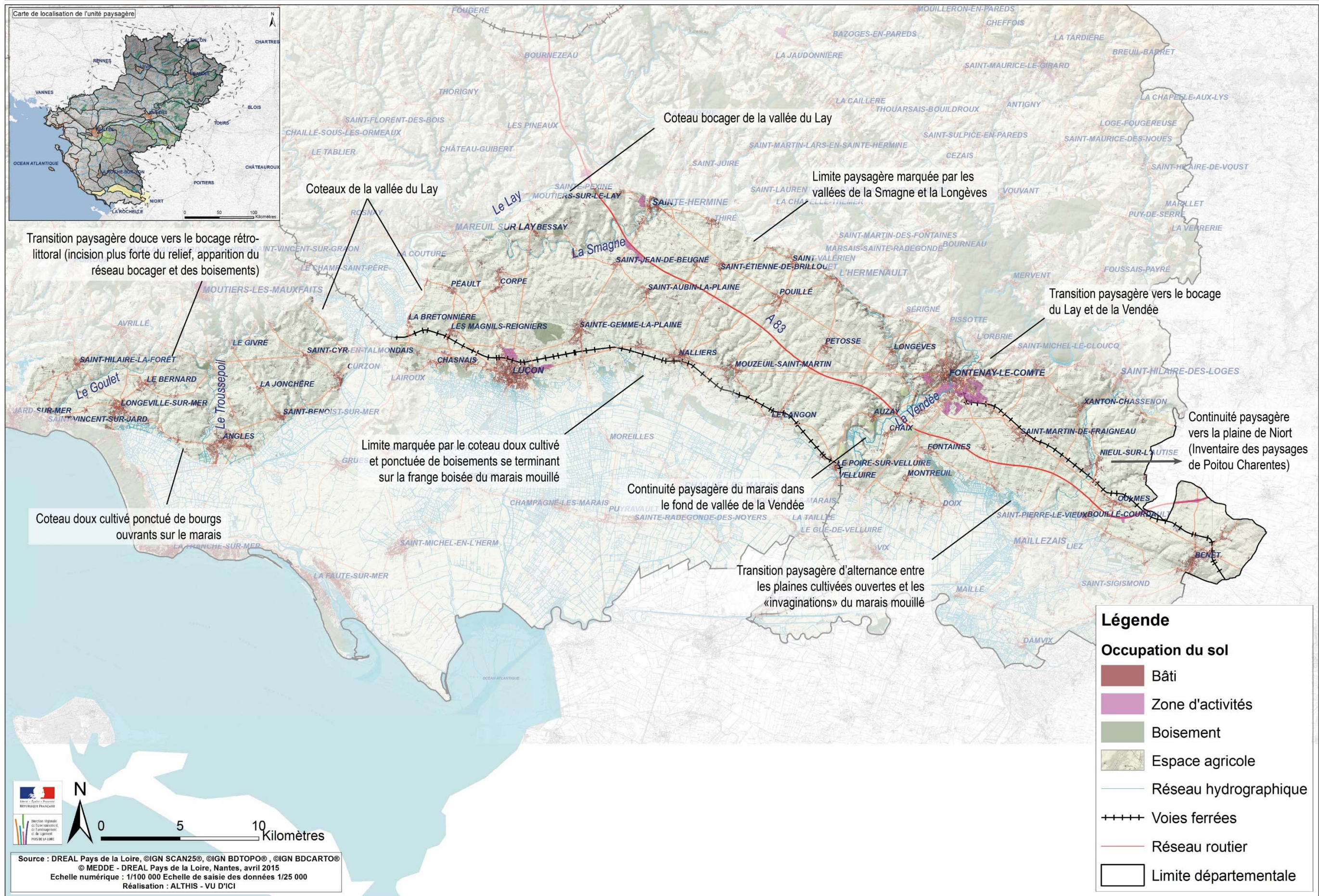
Télécharger la fiche descriptive de la plaine de Niort (lien vers : 103Plaine de Niort)

[Carte des limites de la plaine du Bas-Poitou](#)

Pour en savoir plus sur la cohérence avec les atlas de paysages antécédents ou voisins

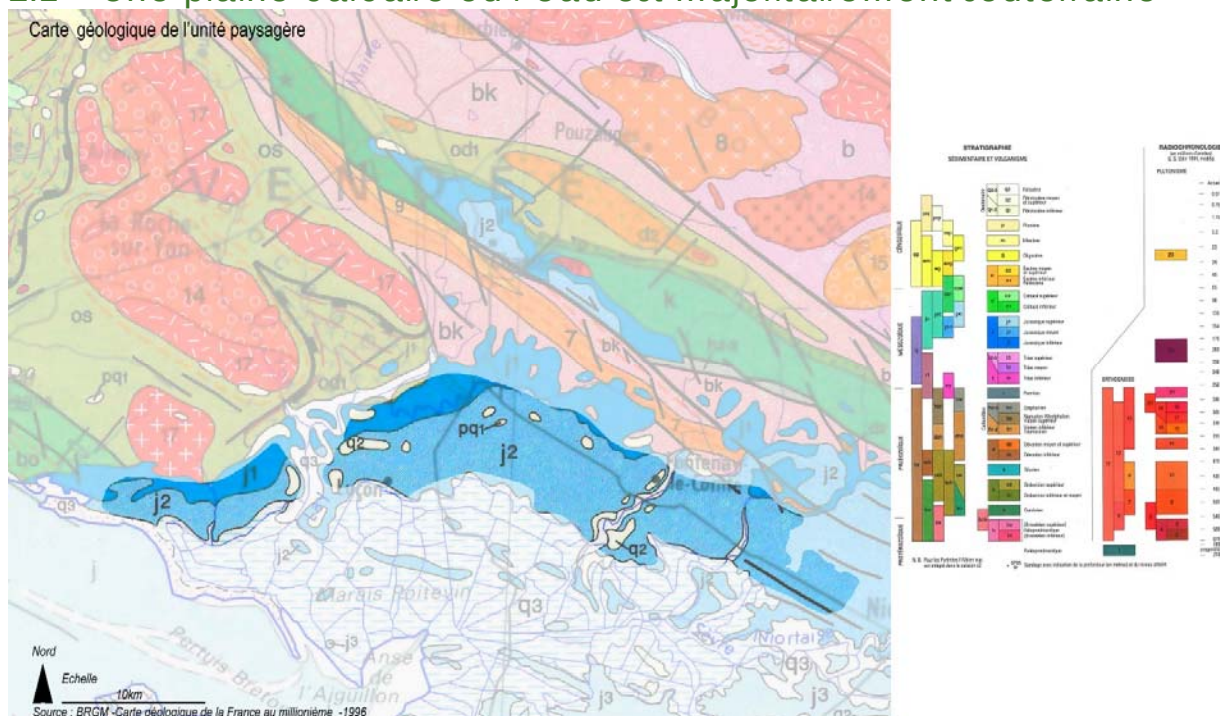
[Lien vers l'inventaire des paysages de Poitou Charentes \(http://www.paysage-poitou-charentes.org/\)](http://www.paysage-poitou-charentes.org/)

Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère de la plaine du Bas-Poitou (48)



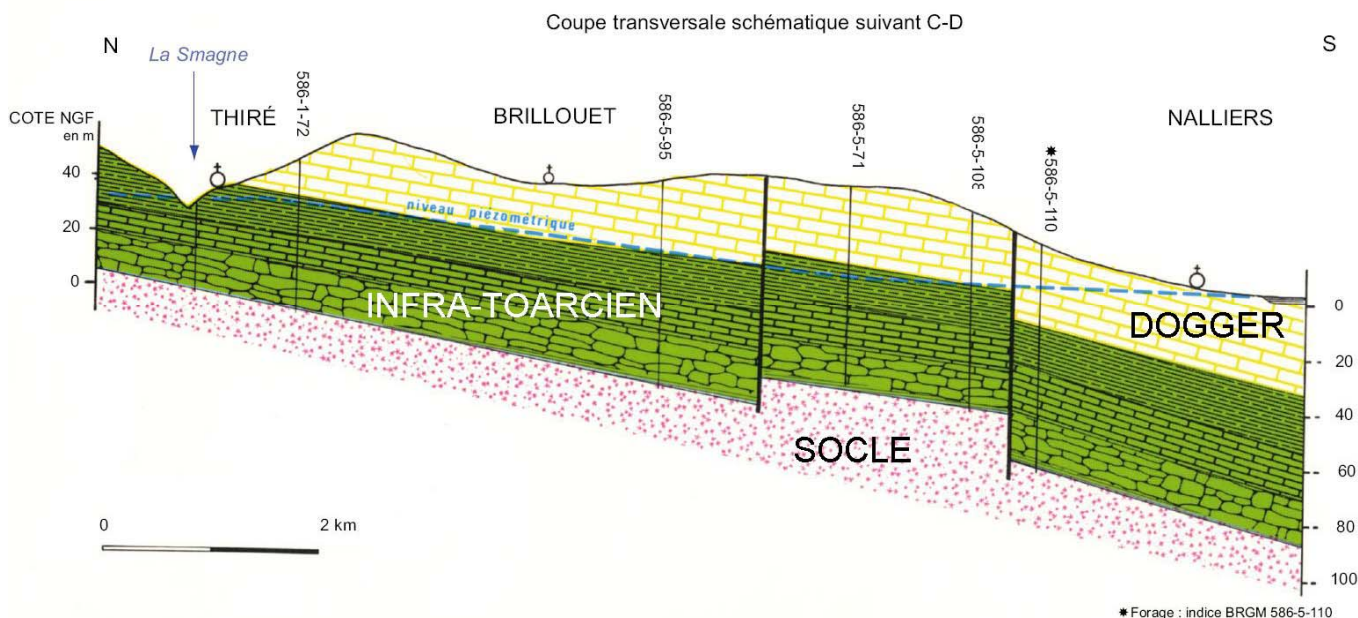
2. Les caractères de la plaine du Bas-Poitou

2.1 Une plaine calcaire où l'eau est majoritairement souterraine



UP48-20-01 Carte géologique de l'unité paysagère (Source : BRGM)

L'ensemble de l'unité paysagère repose sur le socle jurassique (en j2 sur la carte ci-dessus) qui termine au nord le bassin aquitain. Ce socle est composé d'une série de formations alternant argiles rouges et vertes pour les parties les plus anciennes, de calcaires compacts et de calcaires poreux au jurassique moyen, pour se terminer localement sur des assises plus dures de calcaires argileux.

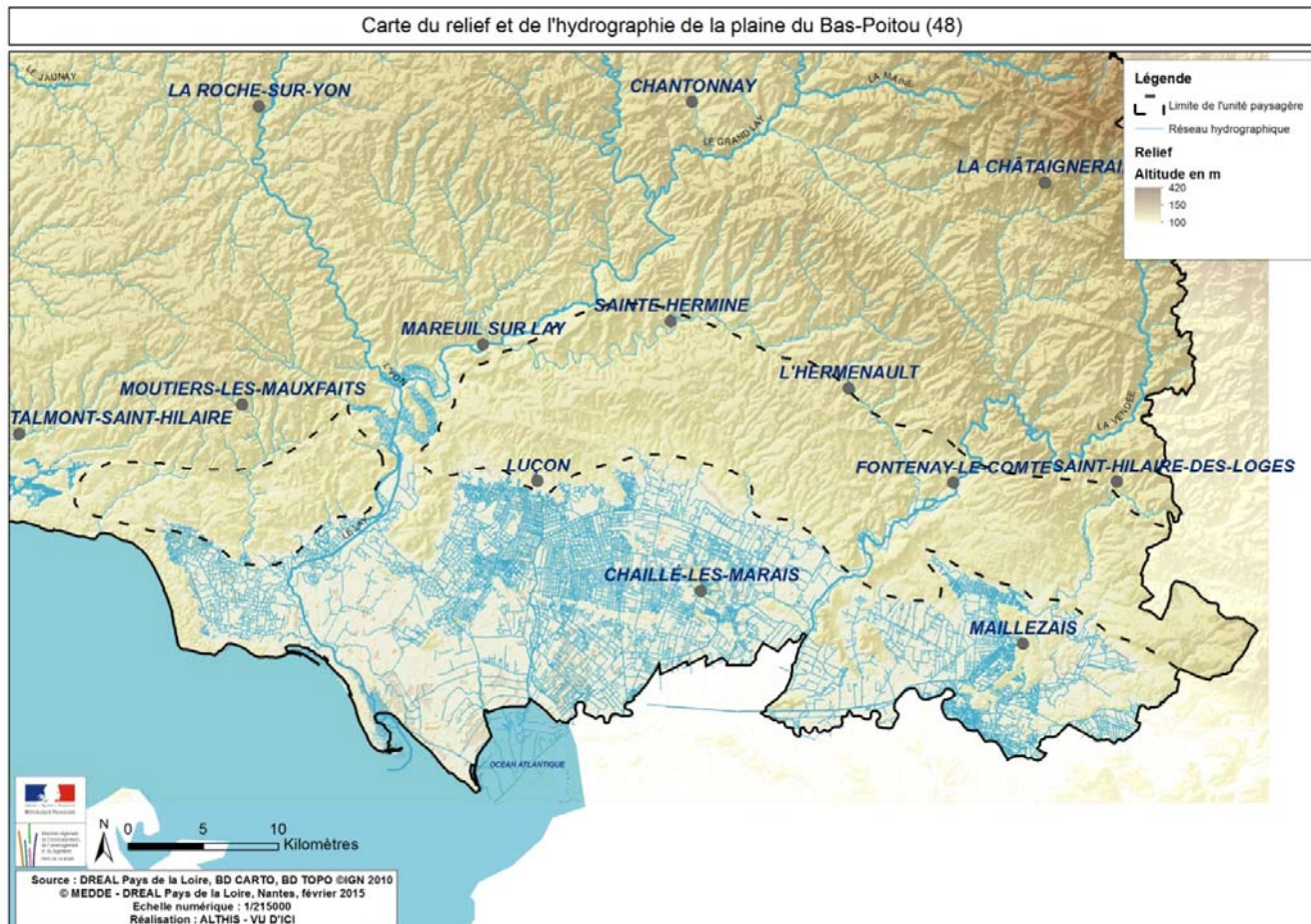


UP48-20-02 Coupe transversale schématique nord-sud de Thiré à Nailliers (Source : Notice de la carte géologique BRGM au 1/50.000, feuille n° 0586)

L'ensemble de ces couches est faiblement incliné vers le Marais poitevin au sud. Cela se traduit par un paysage quasi plan où l'horizon est lointain, empreint d'une certaine monotonie. L'eau s'infiltrant directement dans le sol, le réseau hydrographique de surface est quasi-absent. Les couches karstiques très perméables du jurassique moyen favorisent l'alimentation de nappes aquifères souterraines, retenues par les argiles sous-jacentes, dont le niveau influe directement sur le régime de débit des cours d'eau autour de la plaine (comme la Smaigne). Les eaux ressortent par les couches perméables sur le marais.

2.2 Un relief plus animé au nord de la plaine

Le relief au nord de la Smaigne est beaucoup plus ondulé que sur le reste de la plaine. Plus durs, les calcaires compacts et marnes du jurassique inférieur sur ce secteur spécifique, amorcent la transition vers le relief plus mouvementé de l'unité paysagère du bocage du Lay et de la Vendée. L'eau pénètre moins dans la roche et l'on retrouve des plans d'eau ou des ruisseaux de surface.



UP48-20-03 Carte du relief de l'unité paysagère



UP48-20-04 Passage de la plaine sans vallée aux vallons bocagers du nord, marqué par la vallée de la Longève
(L'Hermault – source : CAUE 85)

2.3 Une rampe douce vers le Marais poitevin découpée de vallées sèches

Si la plaine s'incline doucement vers le marais valorisant les vues sur cet horizon boisé sud, sa planéité est toute relative. Quelques dépressions interrompent le tracé rigoureux du parcellaire et sont soulignées par des taillis ou des boisements linéaires : elles correspondent à la présence de vallées sèches. Leur formation est liée au caractère calcaire karstique du substrat. Ce sont des vallées anciennement creusées par des cours d'eau qui, après plusieurs millénaires, se sont infiltrés dans le sol pour ressurgir plus loin. Ils laissent ainsi la vallée à sec, sauf par temps de fortes pluies où, la nappe d'eau souterraine remonte à la surface. Leur présence est singulière et caractéristique dans le paysage, d'autant qu'elles conditionnent souvent l'implantation de l'habitat sur la plaine (facilité d'accès à l'eau).



UP48-20-05 Courbes boisées soulignant les méandres des vallées sèches (Mouzeuil-Saint-Martin)

2.4 Des remontées de langues de marais dans la vallée de la Vendée

En traversant la plaine calcaire, la Vendée dessine des méandres plus amples qui oscillent entre les buttes témoins de calcaires gris plus durs qui l'encadrent. Ce large fond de vallée est structuré par un réseau de fossés et canaux souvent contreplantés de frênes têtards. Il offre ainsi une continuité aux paysages du marais mouillé jusqu'aux portes de Fontenay-le-Comte. La présence des collines permet de dominer ce paysage de prairies humides très structurées et d'en apprécier la complexité, ce qui est plutôt rare dans le marais. Avec une échelle moindre on retrouve également ces ambiances de marais mouillé dans la vallée du Troussepoil à l'ouest d'Angles.



UP48-20-06 Paysage singulier du bocage de la vallée de la Vendée qui introduit le marais mouillé au sud (Chaix)

2.5 Une mosaïque agricole de grandes cultures

Les marnes et calcaires du Jurassique inférieur (Lias) donnent des sols argilo-calcaires profonds et les calcaires et marnes du Jurassique moyen et supérieur donnent des sols argilocalcaires, de teinte généralement rougeâtre, assortis de débris anguleux provenant de la roche-mère (« terres de groies »). Ces sols sont particulièrement favorables aux cultures. Selon les saisons, les cultures de la plaine changent de couleurs, jaune avec le colza et le tournesol, du vert intense au vert tendre avec le maïs, le blé en herbe, les pois, jaune avec les chaumes et rouge avec le trèfle ou l'ocre des labours. Le tout alterne dans le vaste damier d'un parcellaire souvent très étendu (parcelles de cultures entre 5 et 10 ha voir plus). Le paysage de la plaine est très ouvert et semble pouvoir s'embrasser d'un seul regard.



UP48-20-07 Dans ces paysages ouverts de grandes cultures, tout se voit de loin. Les éléments verticaux (arbres, constructions) sont mis en valeur par l'horizontalité de la plaine au nord de Nalliers

2.6 Des arbres et boisements qui prennent une force dans le paysage

Quelques boisements au nord de Luçon se détachent sur les cultures et raccourcissent ponctuellement les vues. Des haies bocagères résiduelles ou récemment plantées accompagnent principalement les vallées sèches et les voies. Elles soulignent l'horizon ou constituent ponctuellement des guides visuels.



UP48-20-08 Ponctuations boisées qui rythment le paysage de la plaine (Les Magnils-Reigniers)

Les voies principales (notamment la liaison Ste-Hermine à Fontenay-le-Comte) sont plantées d'alignements d'arbres de haut jet (principalement des platanes) particulièrement remarquables. Ils recouvrent la route d'une voûte de feuillage et se distinguent à l'horizon par la répétition des silhouettes régulières qui signalent l'axe de la route dans la plaine.



UP48-20-09 Voûte arborée d'un double alignement de platanes le long de la voie (Pouillé)

2.7 Des bourgs implantés en périphérie de la plaine

Compte tenu de la qualité des terres agricoles et de la rareté de l'eau sur la plaine, les bourgs se sont tout naturellement implantés en périphérie de la plaine s'accrochant comme des perles au fil d'eau des vallées ou le long du marais. Ils jalonnaient l'ancienne route des sauniers. Seule une ligne de bourgs s'implante en médiane de la plaine : elle est en fait à la croisée de l'ancienne voie romaine de Fontenay-le-Comte et des têtes de vallées sèches. Les deux villes historiques marquent de manière très claire ce positionnement d'interface. Fontenay-le-Comte s'implante sur la Vendée à l'interface avec la forêt de Mervent et Luçon est à l'interface avec le Marais poitevin.



UP48-20-10 Carte de localisation des bourgs autour de la plaine

(Source : IGN-openstreetmap)

Au Nord de la Plaine, les bourgs s'organisent à la croisée des routes prenant une morphologie en étoile singulière. Les extensions urbaines récentes tendent à supplanter et isoler les parcelles agricoles, créant un tissu plus lâche aux ambiances disparates. Au Sud de la Plaine, à l'interface avec le Marais poitevin, les bourgs s'étendent d'Est en Ouest le long de la voie principale et parallèlement aux courbes de niveau. Ils sont connectés au marais mouillé par leur frange de bourg et au cœur du marais par un canal rejoignant le canal de ceinture. Les extensions urbaines longent les voies secondaires vers le Nord ou le Sud.



UP48-20-11 Une structure étoilée sur les axes des bourgs dans la plaine (Pétosse – source : CAUE 85)

Dans les deux cas, l'héliotropisme constitue une clef de lecture de l'organisation du bâti dans la plaine, avec des rues marquées par des alternances de façades et de pignons suivant l'orientation de la rue afin de préserver les ouvertures au Sud. Les haies plus nombreuses autour des villages jouent le rôle de brise-vent tout en permettant d'intégrer les franges urbaines dans ce paysage largement ouvert.

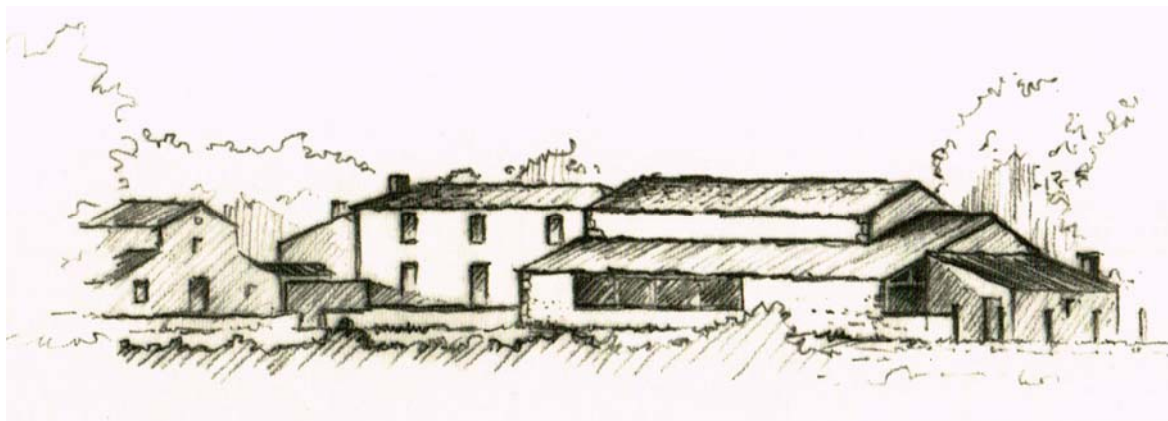
UP48-20-12 Alternance de pignons et façades sur rue, avec des murs isolant des cours ensoleillées (Mouzeuil-Saint-Martin)



2.8 Une architecture identitaire du sud Vendée

La métairie de la plaine

Sur la plaine, on retrouve peu d'habitat diffus. Quand il existe, c'est une ferme qui s'organise autour d'une maison d'habitation imposante souvent inspirée des maisons bourgeoises. Les dépendances les plus petites ont tendance à se regrouper autour de la maison alors qu'écurie, grange et étable restent indépendantes et délimitent une cour carrée créant un espace de travail préservé des vents. La grange à nef centrale, marquée par son décrochement, se retrouve également comme sur le bocage. Les abords sont généralement plantés d'arbres fruitiers qui, en plus de leur fonction nourricière, protègent des vents dans ce paysage ouvert. Ces anciens corps de bâtiments sont aujourd'hui prolongés par des hangars monumentaux, et des silos.



UP48-20-18 Organisation de la ferme traditionnelle dans la plaine (source : CAUE 85)

Les bourgs : un modèle urbain compact

L'architecture est donc plutôt urbaine et se caractérise par la maison de ville qui présente des volumes plus importants que la maison rurale et constitue les cœurs de bourg. Mitoyenneté et étage systématique permettent un gain de place et organisent les îlots urbains souvent autour de jardins. Sur les secteurs Herminois et Fontenaisien, un certain nombre de maisons de ville possède deux étages et se distingue par la qualité et la régularité de leurs ouvertures : fenêtres plus hautes que larges qui diminuent en taille plus on monte dans les étages. Elles présentent souvent des détails soignés : moulures, corniches et pierres d'angle sculptées.

UP48-20-19 Une architecture soignée des maisons de bourg, dans un tissu urbain dense (source : CAUE 85)



Les maisons de maître et leur jardin

Se démarquant dans le paysage urbain ou dans les campagnes, la maison de maître ou l'hôtel particulier prend une allure plus recherchée avec ses trois vrais niveaux et le travail du matériau pierreux utilisé pour marquer le soubassement. On notera que les façades symétriques sont axées sur une travée centrale marquée par sa porte d'entrée. L'étage attique (niveau supérieur au-dessus de la corniche, disposé en retrait de la façade), percé de boulttes (mot patois vendéen désignant une lucarne) ouvertes, forme le couronnement de l'élévation de manière sobre en campagne alors qu'il peut être souligné d'une corniche en ville. Elles s'accompagnent parfois d'un jardin ou un parc dessiné aux essences caractéristiques de la fin du XIXème.



UP48-20-20 Des maisons de maître et leurs parcs qui marquent le paysage urbain ou rural (source : CAUE 85)

Un air balnéaire dans l'architecture

Au début du XXème siècle, la maison de villégiature connaît un essor sur la plaine. Cette architecture influence quelques constructions à l'intérieur des terres comme à Fontenay le Comte, le long de la rivière de la Vendée, à Nalliers ou bien encore Fontaines. Le style de villégiature puise son inspiration dans les tendances architecturales des plages célèbres, tout en s'adaptant aux capacités financières plus modestes des habitants et des estivants locaux.



UP48-20-21 Des influences balnéaires dans l'architecture

Des quartiers ouvriers aux pavillons

Les maisons de quartiers et les maisons économiques construites aux entrées de bourg ou dans des quartiers limitrophes aux villes anciennes, les faubourgs, correspondent à des extensions des villes. Modestes, elles sont liées au développement des activités faisant appel à la main d'œuvre ouvrière. Avec leur garage intégré et leur jardin d'agrément, elles répondent de manière économique aux aspirations de tout un chacun. Elles ont souvent servi de référence dans leur conception aux pavillons contemporains qui ceignent bourgs et villes.



UP48-20-22 Quartier pavillonnaire dans la périphérie de Fontenay-le-Comte

2.9 Des infrastructures marquantes dans le paysage

Autoroutes A83, zones d'activités, parcs éoliens sont autant d'infrastructures qui marquent aujourd'hui le paysage même si leur apparition est relativement récente.

2.10 Les pôles urbains majeurs et les infrastructures qui marquent la plaine

Deux villes se démarquent particulièrement par leur ceinture périurbaine de quartier d'habitat récent et de zones d'activités. Elles correspondent aux anciens centres urbains historiques de la plaine. Elles bénéficient des développements liés aux dynamiques impulsées par les nouvelles infrastructures. (cf. paragraphe sur les dynamiques paysagères)

Pour en savoir plus sur l'ancienne capitale du Bas-Poitou devenu pôle urbain de la plaine



UP48-20-13 Fontenay-le-Comte : un paysage urbain étagé sur la Vendée et dominé par son clocher

Avant que les moines n'aient assaini le golf des Pictons, Fontenay-le-Comte n'était qu'un hameau habité par les pêcheurs. Petite ville provinciale prospère dès le Moyen Age, Fontenay était blottie au pied d'un château fort, construit près d'un gué traversant la Vendée, aux eaux impétueuses à l'époque. L'habitat très dense est édifié sur de nombreuses caves voûtées profondes issues de l'extraction des pierres de la construction en surface; des ruelles tortueuses suivent la topographie du coteau descendant à la rivière rive droite. Elle a été très vite complétée sur la rive gauche plus marécageuse par plusieurs faubourgs, notamment le faubourg des Loges qui abritait alors la population ouvrière : tanneurs, drapiers, fabricants d'armes. La cité conserve les témoignages architecturaux (hôtels particuliers, places commerçantes) de ce dynamisme.



UP48-20-14 Une urbanisation qui s'organise autour de l'axe commercial historique de la Vendée (Fontenay-le-Comte)

La nouvelle architecture de la Renaissance, introduite dans la ville médiévale, témoigne de l'ouverture intellectuelle des habitants, dont certains appartenaient au Cénacle des Illustres, composé de juristes, poètes, écrivains, médecins... Suite aux guerres de religion, sévères dans la région, l'époque moderne (à partir du XVIIIe s) voit le développement de la ville autour de la Caserne de Cavalerie et de la rue Royale, nouvel axe aménagé, au sud du vieux Fontenay.



UP48-20-15 Des ambiances urbaines marquées par une architecture renaissance remarquable (Fontenay-le-Comte)

Les vestiges des fortifications et du château fort, les monuments religieux du Moyen Age, les édifices civils des différentes époques rappellent le rôle historique de la ville. Aujourd'hui la ville s'est étendue sur la plaine par de nouveaux quartiers pavillonnaires et un grand ensemble qui marque l'horizon urbain est. Dans ce tissu urbain, s'enchâssent de grandes zones d'activités qui marquent fortement le paysage de la périphérie urbaine depuis la plaine.

Pour en savoir plus sur Luçon, île urbaine entre plaine et marais

Port stratégique au cœur de l'archipel du golfe des Pictons, Luçon est avant tout une ville océanique. Lorsque la mer s'est retirée, l'ancien canal de Luçon assurait encore sa desserte. En activité avec l'Europe du Nord, le port luçonnais était le débouché des blés de la plaine vendéenne. Ses moines (Moyen Âge) et ses évêques (XVII^e siècle), créèrent, avec l'aide des Hollandais, les grands marais qui s'étendent à perte de vue jusqu'à l'Océan. Ses familles édifièrent les premiers chalets de La Tranche-sur-Mer. Tout comme Fontenay-le-Comte, Luçon voit son paysage urbain marqué par d'anciennes demeures de commerçants cosues aux toits d'ardoises au cœur de parcs et de jardins soignés. La ville de Luçon fait aujourd'hui l'interface entre le Marais poitevin et la plaine céréalière. Cela se traduit dans le paysage par deux franges urbaines radicalement différentes : côté marais les extensions pavillonnaires se sont immiscées dans la trame bocagère de part et d'autre du quai de l'ancien port, côté plaine, les infrastructures lourdes et les zones d'activités se sont développées.



UP48-20-16 Luçon : côté plaine, les zones d'activités forment la façade de la ville

Pour aller plus loin sur le patrimoine bâti et naturel

Rubrique patrimoine :

- **Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés**
- **Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale :** <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5>
- **Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale :** <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6>

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- [l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

Rubrique Trame verte et bleue :

Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html>

3. Les sous-unités paysagères de la plaine du Bas-Poitou

Sur la plaine du Bas-Poitou se distinguent plusieurs secteurs par la présence d'eau au cœur d'une vallée plus importante comme la Vendée ou la Saigne ou par une variation de la topographie, comme au nord et à l'ouest de l'unité. On distingue ainsi cinq sous-unités paysagères :

- La plaine d'Angles
- Les vallons ouverts de Sainte-Hermine
- La plaine de Luçon
- Les marais communaux de la Vendée
- La plaine de Fontenay-Le-Comte

[Lien vers la Carte de l'unité et des sous-unités paysagères des corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs](#)

3.1 La plaine d'Angles

Petite plaine cultivée ouverte, marquée par la pression urbaine rétro-littorale sur les bourgs, cette sous unité est séparée de l'unité par les marais de la vallée de la Smagne. Ce secteur constitue une véritable zone de transition entre les marais du talmondais, le Marais poitevin et le bocage rétrolittoral.

La plaine ouverte est traversée par deux petites vallées : le Troussepoil aux ambiances de marais et le Goulet aux ambiances plus bocagères. Comme les vallons ouverts de Sainte-Hermine, ce secteur porte les caractères paysagers liés à la présence des calcaires du jurassique inférieur.

Ce secteur présente une importante concentration de patrimoine mégalithique et gallo-romain qui ponctue les points hauts de la plaine. Elle est par ailleurs dominée par la Tour de Moricq qui permet dès le XI^{ème} siècle la surveillance de l'entrée de la vallée du Lay depuis le golf des Pictons souvent envahi par les Normands. Aujourd'hui, les éoliennes constituent le repère majeur de la plaine.



UP48-30-05 Une petite plaine ouverte signalée par son parc éolien (La Jonchère)

3.2 Les vallons ouverts de Sainte-Hermine

Cette petite enclave au nord de la plaine de Luçon se distingue par sa géologie de calcaires du jurassique inférieur, plus imperméables et durs à l'érosion. Cela se traduit par un paysage de grandes cultures sur un relief très ondulé à l'appui des méandres du Lay et de la Smagne. Des ruisseaux temporaires dessinent de petites vallées humides séquençant les grandes cultures et débouchant sur les deux vallées principales. Contrairement à la monotonie de la plaine, les vues alternent entre les perspectives canalisées dans les vallées et les panoramas ouverts sur les hauts de reliefs. Cette dynamique de perception est amplifiée par la présence de petits boisements (Bois de Bessay) jouant le rôle de relais visuels. Quelques éléments singuliers se distinguent dans cette sous-unité :

- une importante exploitation arboricole et maraîchère structure de manière géométrique la confluence Smagne et Lay avec ses champs de fruitiers palissés recouverts d'ombrières
- Des châteaux et leurs parcs boisés referment ponctuellement l'espace

Cette sous-unité est une véritable interface paysagère subtile entre les vallons bocagers au nord et la plaine ouverte au sud. Cela se traduit notamment par la présence autour des bourgs d'une ceinture bocagère à la trame assez dense.



UP48-30-04 Un paysage vallonné ouvert, animé par les boisements et arbres isolés (Sainte-Hermine)

3.3 La plaine de Luçon



UP48-30-01 Une plaine ouverte animée de boisements (Luçon)

C'est sans aucun doute la sous-unité qui exprime de manière la plus franche les caractères et la structure paysagère de l'unité. C'est un paysage de plaine, très faiblement ondulée, sans réseau hydrographique. Il est ponctué d'un maillage régulier de bourgs relativement compacts. Quelques repères marquent plus particulièrement le paysage en constituant :

➤ Des éléments de composition :

- Les boisements avec les forêts de Sainte-Gemme et de Barbetorte qui referment localement le paysage de la plaine et font écho à la lisière boisée du marais mouillé au sud
- Les grands alignements bordant les routes (notamment la D148 et la D949)

➤ Du bâti ou des infrastructures monumentaux marquant :

- Les bâtiments monumentaux des silos agricoles en plaine et des zones d'activités (au nord de Luçon ou à l'accroche de l'échangeur de Sainte-Hermine)
- Les parcs éoliens (séries régulières de 5 à 6 éoliennes alignées dans l'axe de la plaine)



UP48-30-02 Des bâtiments agro-industriels qui ont un fort impact visuel dans ces paysages ouverts (Luçon)

3.4 Les marais communaux de la Vendée

La vallée de la Vendée en aval de Fontenay-le-Comte se caractérise par un fond large et plan, occupé par un cordon de prairies humides. Ces terres inondables sont structurées par des canaux et des fossés souvent contreplantés de frênes têtards et de peupliers, qui quadrillent l'espace. Ces ambiances spécifiques trouvent une réelle continuité paysagère avec le Marais poitevin plus au sud.



UP48-30-06 Des bourgs qui s'étagent sur une vallée bocagère (Chaix)

Les principaux bourgs sont perchés sur la vallée ou étagés sur les coteaux. Les versants les mieux exposés sont exploités en parcelles viticoles, qui sont plus prégnantes dans le paysage par leur positionnement que par leur étendue.

Bénéficiant des vues sur la vallée de la Vendée et des effets de promontoire des collines qui adossent la vallée, des châteaux entourés de leur parc, et parfois de vignes, dominent le paysage et animent les perspectives sur les coteaux.



UP48-30-07 Un patrimoine de châteaux et de parcs qui dominant la vallée (Chaix)

3.5 La plaine de Fontenay-le-Comte



UP48-30-08 La plaine ouverte de Fontenay-le-Comte en relation directe avec le marais mouillé (Fontenay-le-Comte – source : CAUE 85)

Véritable porte ouverte sur la plaine de Niort, cette sous-unité paysagère se caractérise par une plaine ouverte cultivée avec un habitat structuré sur les vallées de la Vendée et de l'Autise ainsi que sur l'ancienne route des sauniers. Ce territoire de passage stratégique, riche de sa proximité du marais et de ses productions agricoles, présente un patrimoine bâti remarquable dont les deux éléments les plus significatifs sont le cœur historique de la ville de Fontenay et l'abbaye royale de Nieul-sur-L'Autise.

Ainsi le cœur historique patrimonial de Fontenay est structuré sur la Vendée avec ses jardins en terrasses, son étagement du bâti dominé par le Parc Baron. La ville est ceinturée par des quartiers pavillonnaires et quelques grands ensembles à l'appui des principaux équipements. Les franges urbaines marquées par d'importantes zones d'activités sont très lisibles depuis la plaine.

Outre son patrimoine bâti riche, la vallée de l'Autise se distingue par son paysage bocager intimiste. Il amorce les ambiances du marais mouillé plus au sud.



UP48-30-09 Parc Baron dominant la ville de Fontenay-le-Comte sur les ruines de l'ancienne forteresse (Fontenay-le-Comte)

4. Les dynamiques paysagères

Pour en savoir plus sur la dynamique des paysages à l'échelle régionale :

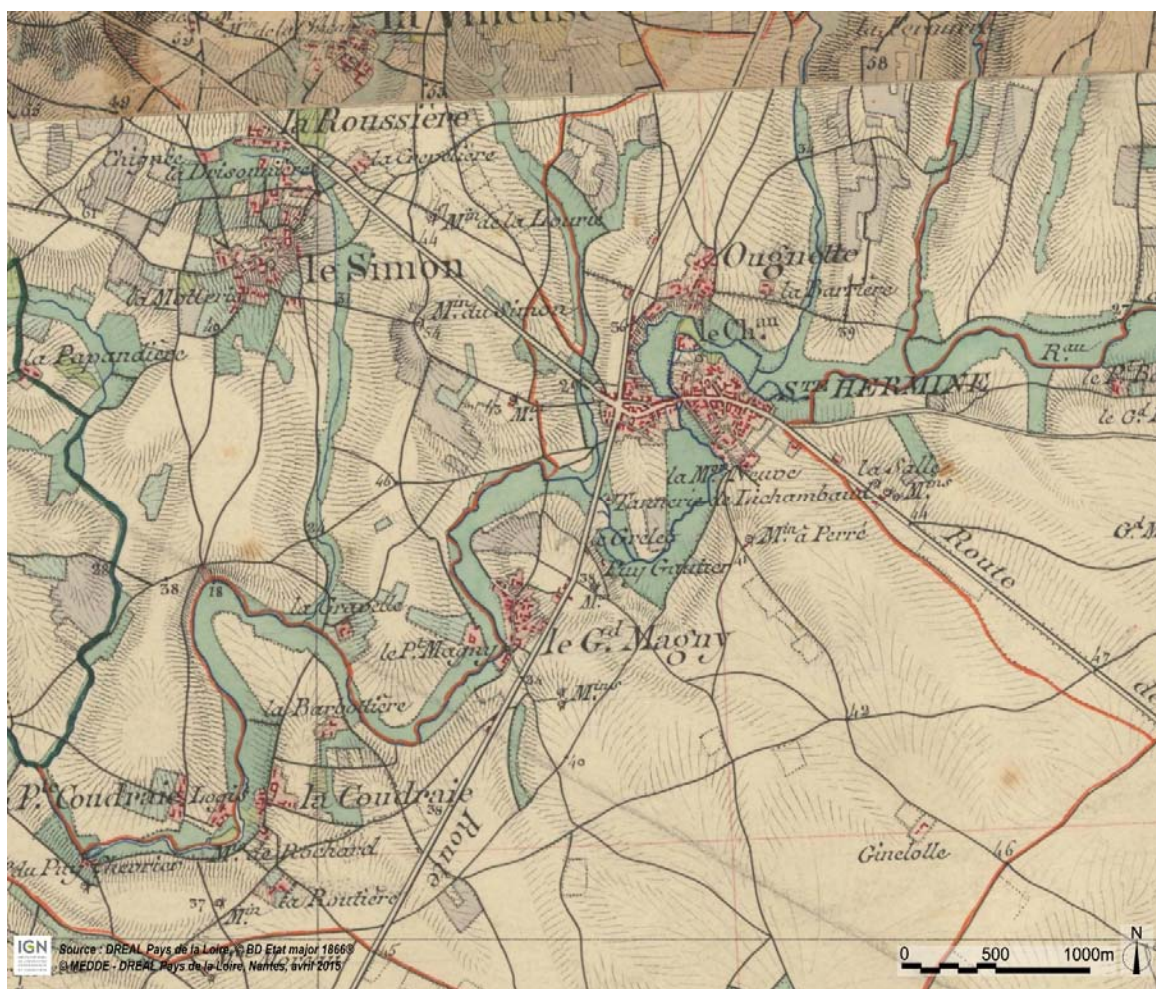
[Lien sur la dynamique régionale](#)

4.1 Exemple d'évolution caractéristique de l'unité sur le secteur de Sainte-Hermine

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.

Une implantation au carrefour des axes historiques

Le secteur de Saint-Hermine est le lieu de convergence historique de différents axes de portée régionale, voire nationale : la route reliant Poitiers à l'île de Noirmoutier, en passant par les villes de Niort et la Roche-sur-Yon, ainsi que la route reliant les ports de Bordeaux et Saint-Malo en passant par Nantes. La formation ancienne du bourg de Sainte-Hermine s'organise autour du croisement de ces axes structurants, sur les bords du ruisseau de la Smagne, affluent du Lay qu'elle rejoint sur la commune de Mareuil-sur-Lay, quelques kilomètres à l'ouest de Saint-Hermine, et qui constitue l'une des limites naturelles et paysagère septentrionales de l'unité.



UP48-04-ETAT MAJOR : Sainte-Hermine – Carte d'état-major (1866)- (SCAN Historique à l'échelle du 1 : 40000)

La simplification et le quadrillage du maillage parcellaire

Conséquence du développement des grandes infrastructures sur le territoire, mais également du remembrement né des pressions de l'activité agricole, le phénomène de regroupement parcellaire est particulièrement visible sur le secteur de Sainte-Hermine, comme l'atteste la comparaison des orthophotos de 1959 et de 2010. L'impact sur le réseau bocager en nette diminution est important, ce qui contribue à ouvrir le paysage. Au niveau du ruisseau de la Smagne, un maillage parcellaire plus resserré et moins géométrique se maintient, support d'un réseau bocager plus fourni, contrastant avec l'ouverture des paysages agricoles. Les boisements restent rares, même si en certains secteurs, notamment celui de Coudraie, il contribue à fermer la vallée de la Smagne.



UP48-03-ORTHO_1959 – Sainte-Hermine– Orthophoto 1959 - (BD ORTHO Historique 1959)



UP48-02-ORTHO_ - Sainte-Hermine – Orthophoto 2010-- (BD ORTHO)

Les dynamiques de déstructuration de la maille bocagère et de simplification du paysage agricole sont très fortes dans l'unité de la plaine du Bas Poitou. Les terres agricoles autour Fontenay-le-Comte constituent un échantillon très représentatif de cette tendance, qui provoquent une ouverture panoramique très importante du paysage.

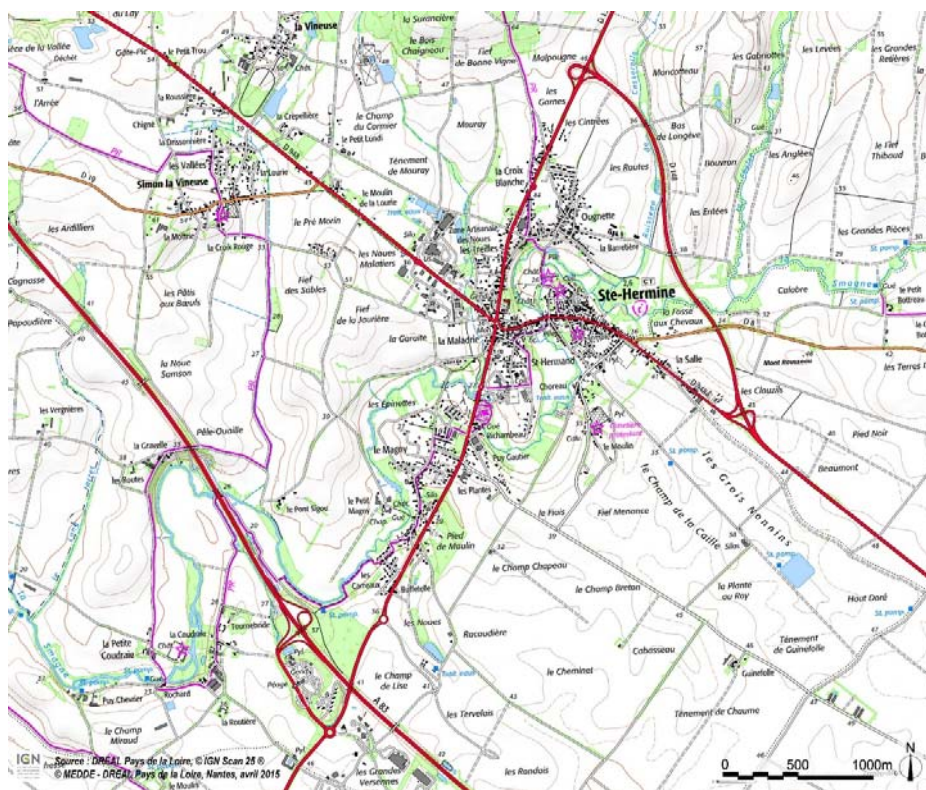


UP48-40-01 La ville se profile en arrière-plan des champs agricoles ouverts (Fontenay-le-Comte – 2015)

Des infrastructures qui changent d'échelle et qui changent l'échelle de perception du paysage

Le développement du réseau routier du secteur de Sainte-Hermine se réalise dans un premier temps par le contournement reliant les accès ouest et nord du bourg. Mais c'est surtout aux débuts des années 2000 que le réseau infrastructurel modifie en profondeur le paysage du secteur avec l'ouverture de l'Autoroute A83, axe structurant de la façade atlantique, reliant Nantes à Bordeaux (via Niort et la jonction avec l'A10). L'arrivée de cette nouvelle infrastructure laisse une empreinte forte sur le paysage par ses dimensions qui dépassent l'échelle paysagère.

L'ensemble des aménagements des constructions et des délaissés associés à l'A83 contribue également à modifier le paysage de ce secteur, tant en termes d'infrastructures (échangeur et péage et aire de repos planté) et d'activités (zones d'activités économiques) que de gestion des abords.



UP48-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur de Sainte-hermine-(SCAN 25)

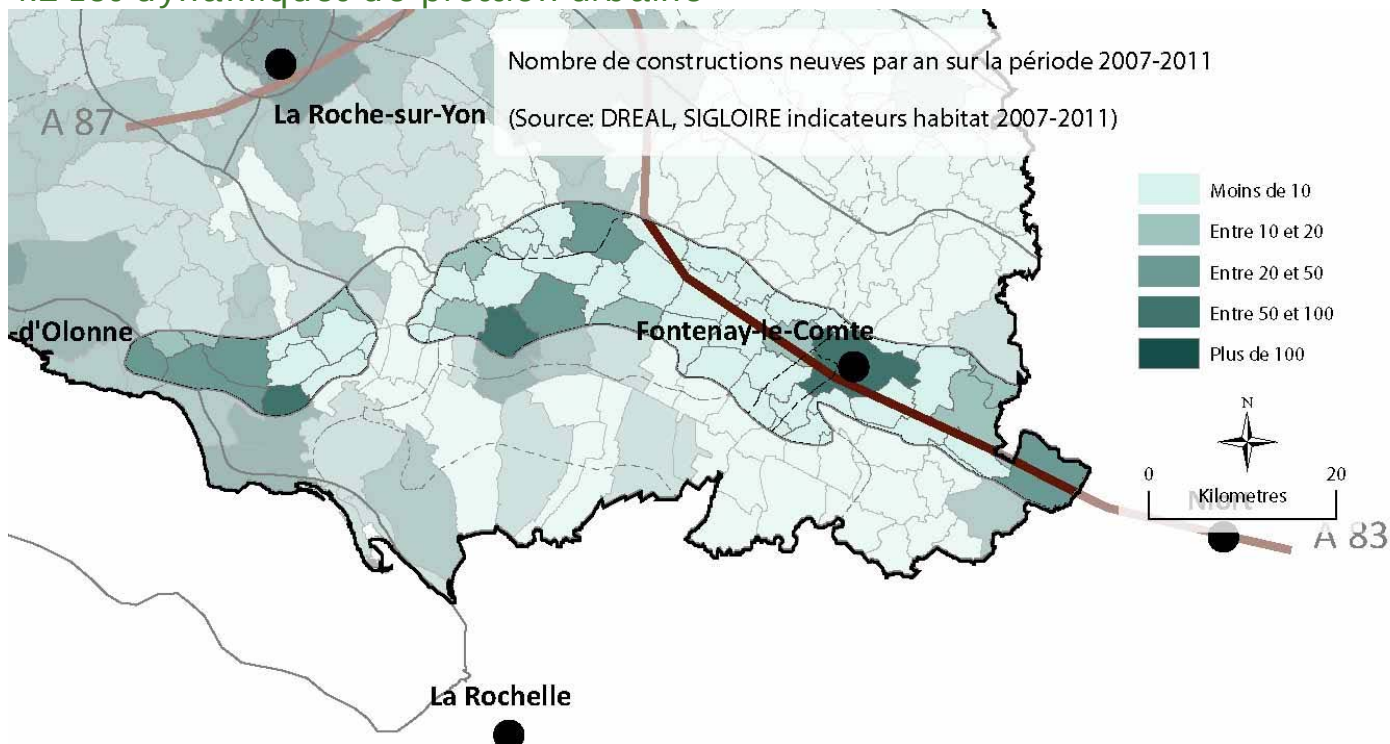
Des extensions pavillonnaires vers l'axe autoroutier

La comparaison des photos aériennes de 1959 et 2010 montre que le développement résidentiel du bourg de Sainte-Hermine s'est très largement réorienté, notamment sous la forme d'une diffusion du tissu pavillonnaire. Contrairement aux modes d'implantation anciens, qui étaient majoritairement guidés par l'alignement sur les axes principaux du bourg, vers le Nord et l'Est, les constructions récentes se développent par grappe vers le Sud et l'échangeur autoroutier, en recherchant cependant une certaine proximité avec les axes principaux. Au Sud, ce développement crée une forme originale d'aménagement, davantage connectée à l'urbanisation ancienne du Magny qu'au bourg. La recherche d'espace, au plus près de l'échangeur, conduit à une urbanisation pavillonnaire peu dense mais relativement cadrée venant se lover dans la rivière de la Smagne. Au Nord, à proximité du secteur de l'Ougnette, le développement s'est effectué sous la forme d'un lotissement juxtaposé à l'urbanisation ancienne. Le développement récent est marqué par l'extension de l'urbanisation au nord-est puis au sud-ouest du bourg sous la forme d'un tissu pavillonnaire diffus. La prolifération de ce modèle contribue à une banalisation des paysages bâtis de frange qui brouille les limites entre l'espace urbain et l'espace rural.



UP48-40-02 L'extension pavillonnaire se diffuse au sud du bourg de Sainte-Hermine et gagne progressivement l'échangeur autoroutier (2010)

4.2 Les dynamiques de pression urbaine



UP48-40-DYN Les dynamiques constructives les plus fortes s'installent au niveau des polarités (Source : DREAL, SIGLOIRE, indicateurs habitat 2007-2011)

L'unité paysagère de la plaine du bas Poitou est caractérisée par la présence de deux centralités aux dynamiques constructives marquées : Luçon et Fontenay-le-Comte. La commune de Sainte-Hermine, qui accueille l'échangeur autoroutier de l'A83, connaît également des dynamiques de construction importantes. Le reste du territoire connaît des croissances moins soutenues, dans la logique des tendances vécues plus largement dans la partie sud-est du département. La petite plaine d'Angles vit des dynamiques particulièrement marquées impulsées par les pressions urbaines rétro-littorales sur les bourgs (Angles, Longeville-sur-mer).

Bien reliées à l'axe autoroutier de l'A83, les dynamiques urbaines de Luçon et Fontenay-le-Comte affichent des similitudes en termes de développement des zones d'activités et des extensions pavillonnaires.

Les vestiges des fortifications et du château fort, les monuments religieux du Moyen Age, les édifices civils des différentes époques rappellent le rôle historique de Fontenay-le-Comte notamment en architecture. Aujourd'hui la ville s'est étendue sur la plaine par de nouveaux quartiers pavillonnaires et un grand ensemble qui marque l'horizon urbain est. Dans ce tissu urbain, s'enchaînent de grandes zones d'activités qui marquent fortement le paysage de la périphérie urbaine depuis la plaine.

La ville de Luçon fait aujourd'hui l'interface entre le marais poitevin et la plaine céréalière. Cela se traduit dans le paysage par deux franges urbaines radicalement différentes : côté marais les extensions pavillonnaires se sont immiscées dans la trame bocagère de part et d'autre du quai de l'ancien port, côté plaine, les infrastructures lourdes et les zones d'activités se sont développées.



UP48-40-03 Les extensions pavillonnaires récentes sont très visibles dans le cadre du paysage ouvert (Luçon – 2015)



UP48-40-04 Les extensions pavillonnaires au sud de Luçon se diffusent sur l'espace agri-naturel (2010)

Au nord de la Plaine, les bourgs s'organisent le long des routes en étoile. Les extensions urbaines récentes cloisonnent les parcelles agricoles, créant un tissu plus lâche aux ambiances disparates qui banalisent le paysage. Au Sud de la plaine, à l'interface avec le Marais Poitevin, l'organisation des bourgs se structure le long de la voie principale et parallèlement aux courbes de niveau. Les extensions urbaines longent les voies secondaires vers le Nord ou le Sud.



UP48-40-05 L'extension pavillonnaire du bourg de Longeville-sur-Mer, conséquence des pressions urbaines rétro-littorales (2010)

4.3 L'inscription paysagère de l'activité agricole

La principale caractéristique du paysage de la plaine du Bas-Poitou renvoie à l'omniprésence de l'activité agricole, qu'elle se manifeste sous la forme d'une ouverture prégnante des paysages, ou bien avec la forte exposition des bâtiments agricoles. Les regroupements parcellaires soutenus qui se sont réalisés dans la deuxième partie du XXème siècle, et la disparition du maillage bocager concomitant, ont créé un paysage d'openfields. Prenant la forme de grands hangars, de silos, parfois accompagnés de larges affichages publicitaires, les bâtiments agricoles ont un fort impact visuel dans ce paysage très ouvert.



UP48-40-06 Les bâtiments liés à l'activité agricole participent fortement à l'identité paysagère de l'unité (La Jonchère – 2015)

4.4 Des infrastructures qui constituent de nouveaux repères dans le paysage

La plaine du Bas-Poitou est marquée par le passage de deux grosses infrastructures : l'autoroute A83 qui traverse le cœur de la plaine et la voie ferrée reliant la Roche-sur-Yon à la Rochelle via Luçon qui longe la plaine au sud. Compte tenu des faibles mouvements de relief, voire du passage en déblai de certains tronçons, ces infrastructures ne sont rendues lisibles que par la végétation qui les accompagne et surtout par les dynamiques de développement qu'elles induisent. Ainsi aux échangeurs de l'autoroute ou à l'appui de la gare se sont développés d'importants pôles d'activités avec pour les plus récents des réflexions menées pour l'intégration paysagère des volumes construits.



UP48-40-10 Dans ces paysages ouverts les zones d'activités marquent fortement les abords des échangeurs, comme sur la photo ci-dessus, au sud de Fontenay-le-Comte



▲ zone d'activités construite entre Chasnais et Luçon, à Beugné l'Abbé, le long de l'axe menant à la Rochelle.

UP48-40-07 Bien construire dans le Pays de Luçon (Source : CAUE Vendée)

De même, l'exposition aux vents côtiers et la faible densité d'habitat sur la plaine cultivée ont favorisé l'implantation de nombreux parcs éoliens qui jalonnent aujourd'hui le parcours de l'autoroute et constituent un repère dans la plaine d'Angles. Si l'échelle du paysage est a priori compatible avec celle des projets éoliens, leur présence contribue néanmoins à une modification profonde du paysage.



UP48-40-09 Vue vers le sud depuis la D745 (sortie est de Fontenay-le-Comte) : Les infrastructures liées au transport de l'électricité sont très visibles dans le cadre des paysages de champs ouverts



UP48-40-11 Les parcs éoliens ont un impact visuel très fort dans la plaine d'Angles (Le Langon – source CAUE 85)

5. Les enjeux de l'unité paysagère

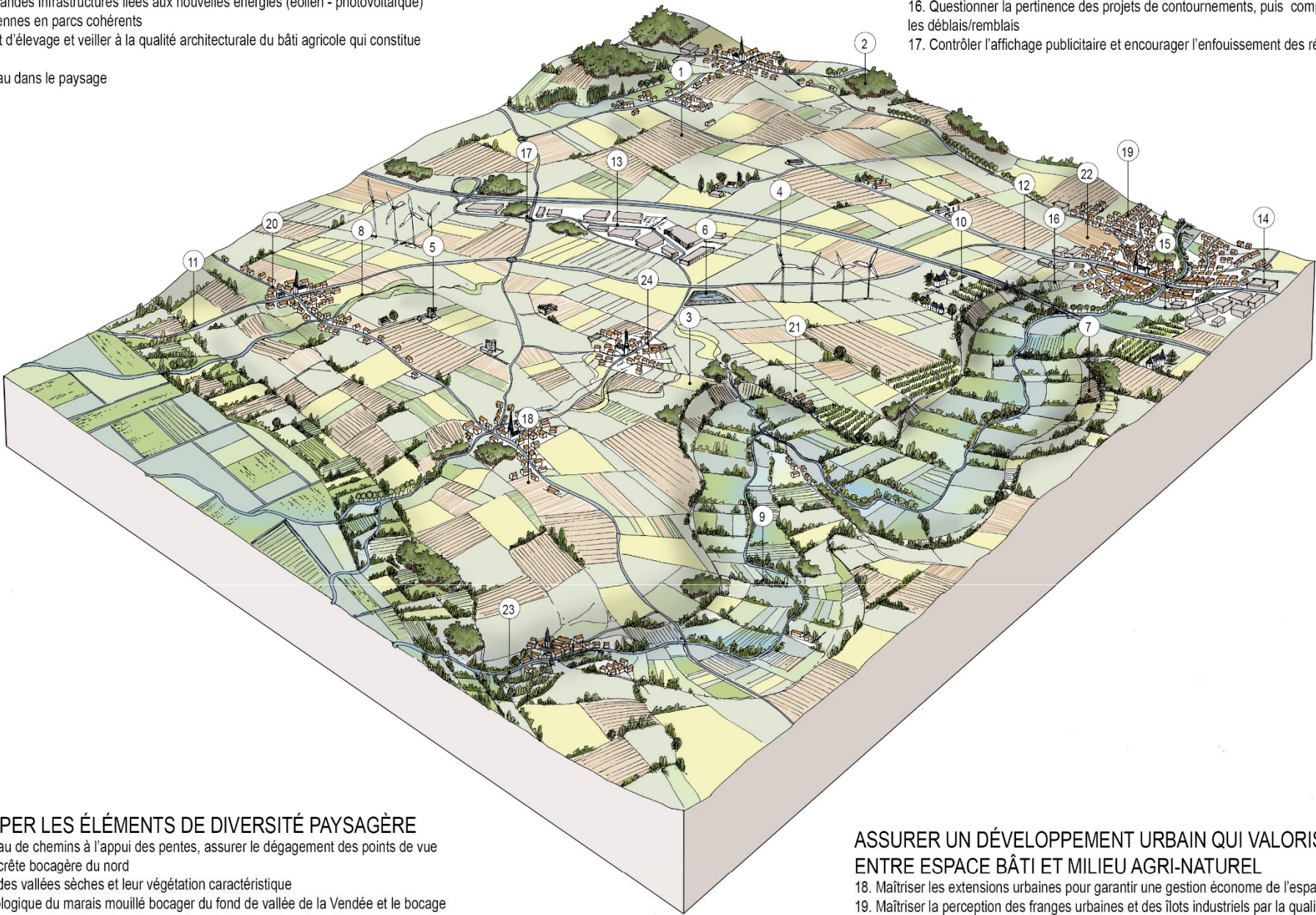
Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère de la plaine du Bas-Poitou (48)

EVITER LA SIMPLIFICATION DES PAYSAGES DE GRANDES CULTURES

1. Eviter la simplification et le changement d'échelle de la structure parcellaire des cultures qui modifie le paysage
2. Assurer la pérennité des boisements, des arbres d'alignement et des arbres isolés qui ponctuent ce paysage
3. Maintenir le maillage des chemins ruraux pour garantir l'accessibilité à tous les espaces
4. Accompagner la mise en place des grandes infrastructures liées aux nouvelles énergies (éolien - photovoltaïque) en privilégiant le regroupement des éoliennes en parcs cohérents
5. Intégrer les bâtiments d'exploitation et d'élevage et veiller à la qualité architecturale du bâti agricole qui constitue des repères paysagers
6. Assurer l'intégration des réserves d'eau dans le paysage

DÉVELOPPER UNE APPROCHE QUALITATIVE DU TRAITEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES ZONES D'ACTIVITÉS À LEURS ABORDS

12. Requalifier les entrées d'agglomération par un traitement urbain cohérent et qualitatif
13. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant en optimisant l'espace
14. Assurer la cohérence paysagère et la qualité architecturale des bâtiments d'activités et commerciaux (éléments pouvant être intégrés aux cahiers des charges ou aux chartes des zones d'activités)
15. Limiter l'impact visuel et structurel des voiries de contournement dans le paysage des aménagements péri-urbains
16. Questionner la pertinence des projets de contournements, puis composer avec la topographie naturelle pour éviter les déblais/remblais
17. Contrôler l'affichage publicitaire et encourager l'enfouissement des réseaux



PRÉSERVER OU DÉVELOPPER LES ÉLÉMENTS DE DIVERSITÉ PAYSAGÈRE

7. Préserver le petit parcellaire et le réseau de chemins à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vue notamment vers le marais poitevin ou la crête bocagère du nord
8. Préserver les spécificités paysagères des vallées sèches et leur végétation caractéristique
9. Maintenir la diversité paysagère et écologique du marais mouillé bocager du fond de vallée de la Vendée et le bocage des vallées périphériques de la plaine
10. Valoriser les paysages viticoles et leur patrimoine associé
11. Améliorer l'accompagnement paysager des voies qui descendent dans les marais, notamment par des plantations à leurs abords, comme facteur de diversité dans un contexte de paysage agricole ouvert

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN QUI VALORISE LE RAPPORT ENTRE ESPACE BÂTI ET MILIEU AGRI-NATUREL

18. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages urbains
19. Maîtriser la perception des franges urbaines et des îlots industriels par la qualité de composition urbaine ou paysagère
20. Promouvoir un aménagement qualitatif des franges, limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers
21. Faire appel au végétal pour aménager la limite entre espaces bâti et agri-naturel
22. Valoriser une agriculture périurbaine autour des agglomérations luçonnaise et fontenaisienne
23. S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, en préservant les grands sujets et le petit parcellaire
24. Favoriser le traitement qualitatif des entrées de ville en travaillant la transition entre l'espace rural et l'espace urbain

Pour en savoir plus sur les enjeux des paysages à l'échelle régionale :

Lien sur les enjeux régionaux

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui font écho aux enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

En tant que paysage ouvert, la plaine du Bas-Poitou offre des points de vue lointains et panoramiques au sein desquels les infrastructures notamment routières, des extensions urbaines ou encore des éléments végétaux marquent fortement le paysage. Les enjeux de l'unité du Bas Poitou sont ainsi essentiellement liés aux dynamiques paysagères nées du développement d'une économie agricole intensive. Dans ce décor uniforme, les éléments de diversité paysagère rompent la monotonie des paysages pour devenir en certains lieux des objets de curiosité, notamment lorsqu'ils sont préservés et mobilisés avec opiniâtreté, comme le montre le site des jardins familiaux des abords de la Vendée au niveau de Fontenay-le-Comte.

5.1 Eviter la simplification des paysages de grandes cultures

Avec le développement des grandes cultures agricoles et les regroupements parcellaires concomitants, le réseau bocager de la plaine du Bas Poitou a été considérablement réduit. Dans la lignée des enjeux révélés sur d'autres territoires à forte vocation agricole, la question de la place du bocage, de sa préservation ou de son développement, est de premier ordre sur l'unité du Bas-Poitou. Au-delà de la pédagogie autour des différents rôles de la haie (paysager, agronomique, écologique, climatique et culturel...), l'enjeu est de définir des orientations quant à la composition et la structuration du bocage, le tout en prenant en compte les conditions du maintien des dynamiques de l'économie agricole de ces territoires. Les politiques mises en œuvre sur la replantation du bocage ou les contrats de paysages ruraux du Conseil Général de la Vendée sont à développer dans cet objectif de qualité paysagère.

- o Eviter la simplification et le changement d'échelle de la structure parcellaire des cultures qui modifie le paysage
- o Assurer la pérennité des boisements, des arbres d'alignement et des arbres isolés qui ponctuent ce paysage
- o Maintenir le maillage des chemins ruraux pour garantir l'accessibilité à tous les espaces
- o Accompagner la mise en place des grandes infrastructures liées aux nouvelles énergies (éolien – photovoltaïque) en privilégiant le regroupement des éoliennes en parcs cohérents
- o Intégrer les bâtiments d'exploitation et d'élevage et veiller à la qualité architecturale du bâti agricole qui constitue des repères paysagers : Dans un contexte de développement de l'élevage hors sol, qui facilite l'implantation de bâtiments de grande dimension, les préconisations en matière d'intégration paysagère des bâtiments agricoles (implantation, orientation, matériaux) sont particulièrement importantes
- o Assurer l'intégration des réserves d'eau dans le paysage

5.2 Préserver ou développer les éléments de diversité paysagère

Au sein de l'unité du Bas-Poitou, quelques rares épisodes de diversité paysagère viennent contrarier l'impression d'uniformité générale. L'inscription de la Smagne au nord de la plaine, la vallée du Troussepoil dans le secteur d'Angles ou la descente de la Vendée vers les marais poitevins contrecarrent le découpage géométrique d'un parcellaire toujours plus quadrillé. Le maillage bocager qui accompagne ces cours d'eau finit alors de marquer la diversité de ces paysages en inscrivant des symphonies d'ouverture/fermeture remarquables dans un contexte de champs ouverts. Quelques rares boisements notamment au nord de Luçon participent à cette diversification des séquences paysagères. Les enjeux sont multiples :

- o Préserver le petit parcellaire et le réseau de chemins à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vue notamment vers le marais poitevin ou la crête bocagère du nord
- o Préserver les spécificités paysagères des vallées sèches et leur végétation caractéristique
- o Maintenir la diversité paysagère et écologique du marais mouillé bocager du fond de vallée de la Vendée et le bocage des vallées périphériques de la plaine
- o Valoriser les paysages viticoles et leur patrimoine associé
- o Améliorer l'accompagnement paysager des voies qui descendent dans les marais, notamment par des plantations à leurs abords, comme facteur de diversité dans un contexte de paysage agricole ouvert



UP48-50-01 Maintenir le contraste paysager entre les vallées bocagères et l'openfield de la plaine (Auzay)

5.3 Développer une approche qualitative du traitement des infrastructures et des zones d'activités à leurs abords

L'unité paysagère du Bas-Poitou est particulièrement concernée par les enjeux découlant de l'installation des infrastructures, qu'elles soient liées aux déplacements ou aux énergies, et cela à plusieurs titres. D'une part, le paysage ouvert de la plaine crée les conditions d'une exposition importante des éléments infrastructurels nouveaux. D'autre part, la plaine du bas-Poitou a connu dans les dernières décennies l'arrivée d'équipements particulièrement imposants tels que le réseau autoroutier ou l'installation d'éoliennes. La route qui borde le marais souligne l'ancien littoral, permet de comprendre le marais et relie des éléments patrimoniaux, vecteurs de développement touristique. Elle est aussi la frange habitée du marais et de transition paysagère avec la plaine du bas Poitou. Elle est porteuse d'enjeux liés à ses qualités paysagères et patrimoniales face aux pressions urbaines ou d'activités. Plusieurs enjeux découlent de ces caractéristiques :

- o Requalifier les entrées d'agglomération par un traitement urbain cohérent et qualitatif
- o Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant en optimisant l'espace et en assurant la cohérence à l'échelle des intercommunalités et des ScoT (gestion de l'effet de vitrine, requalification des arrières, organisation des espaces servants et des stocks, qualité de l'espace public)
- o Assurer la cohérence paysagère et la qualité architecturale des bâtiments d'activités et commerciaux (éléments pouvant être intégrés aux cahiers des charges ou aux chartes des zones d'activités)
- o Limiter l'impact visuel et structurel des voiries de contournement dans le paysage des aménagements péri-urbains
- o Questionner la pertinence des projets de contournements, puis composer avec la topographie naturelle pour éviter les déblais/remblais
- o Contrôler l'affichage publicitaire et encourager l'enfouissement des réseaux



UP48-50-02 Les alignements d'arbres bordant la voie contribuent à structurer qualitativement le paysage de la zone d'activités (Sainte-Hermine)

5.4 Assurer un développement urbain qui valorise le rapport entre espace bâti et milieu agri-naturel

Le développement urbain diffus sous forme pavillonnaire est marqué sur le territoire. Luçon est une porte d'entrée majeure dans le marais, ancien port et évêché de la Vendée. Ville historique, foyer du monachisme. C'est dans ce cadre que les marais ont commencé à être aménagés. Dans le cadre d'un paysage où le réseau bocager diminue, la question de la lisibilité des franges urbaines devient un enjeu fort. De plus, sur un territoire particulièrement marqué par la présence d'infrastructures routières, le phénomène de mitage à vocation résidentielle et d'activités économiques déstructure la composition paysagère des entrées de ville. Dès lors, la composition urbaine constitue un enjeu particulièrement prégnant sur le territoire. Sur la question du rapport entre espace agri-naturel et espace bâti, les enjeux sont multiples :

- o Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages urbains
- o Maîtriser la perception des franges urbaines et des îlots industriels par la qualité de composition urbaine ou paysagère
- o Promouvoir un aménagement qualitatif des franges, limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers
- o Faire appel au végétal pour aménager la limite entre espaces bâti et agri-naturel. L'exemple de Sainte-Hermine montre que dans le cadre des développements pavillonnaires les plus récents au sud-ouest du bourg, la trame bocagère existante a été maintenue pour permettre d'amortir la transition paysagère. Les développements pavillonnaires au sud de Luçon pourraient ainsi s'appuyer sur les réseaux bocagers existants
- o Valoriser une agriculture périurbaine autour des agglomérations luçonnaises et fontenaisiennes
- o S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, en préservant les grands sujets et le petit parcellaire
- o Favoriser le traitement qualitatif des entrées de ville en travaillant la transition entre l'espace rural et l'espace urbain



UP48-50-03 Le maillage bocager filtre l'empreinte visuelle des extensions urbaines et crée un équilibre entre végétal et bâti qui qualifie la frange urbaine (Angles)



UP48-50-04 Aménagement de jardins familiaux sur la rive gauche de La Vendée (Fontenay-le-Comte)

En parallèle, le patrimoine culturel est mis en valeur et devient également un atout touristique fort.

L'architecture contemporaine répond:

- en réhabilitant le patrimoine ancien comme à la Médiathèque de Fontenay-le-Comte,
- utilisant des matériaux anciens comme la pierre, support de structures nouvelles, notamment au groupe scolaire de Nalliers,
- en s'insérant dans le patrimoine naturel. L'accueil de la Réserve Biologique Départementale de Nalliers-Mouzeuil Saint Martin, avec son bardage bois et sa silhouette horizontale sur pilotis, en est un exemple caractéristique.



1 : Médiathèque Jim-Dandurand, réhabilitation, architecte : Bruno Donzet, 2003, Fontenay-le-Comte. / 2 : Mairie de Sérigné, réhabilitation et extension, architecte : Cabinet Groleau-Pochon, 2012 / 3 : Centre intergénérationnel, architectes : Agence Boisson-Burban, 2009, Mouzeuil-Saint-Martin / 4 : Accueil de la Réserve biologique départementale de Nalliers-Mouzeuil-Saint-Martin, conception : Conseil Général de la Vendée, 2005, Nalliers-Mouzeuil-Saint-Martin.

UP48-50-05 : Quelques exemples d'architecture contemporaine insérés dans leur cadre urbain ou naturel (Source : CAUE VENDEE. Bien construire dans le Pays de Vendée. Conseil général 85, 2015.)